



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

50570

Distr.
GENERALE

E/ECA/CM.12/9/Summary
10 février 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Septième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Yaoundé (République du Cameroun),
7 - 14 avril 1986

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt et unième session de la Commission
et douzième réunion de la Conférence
des ministres

Yaoundé (République du Cameroun),
17 - 21 avril 1986

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE REGIONAL
INTERGOUVERNEMENTAL MIXTE DES ETABLISSEMENTS
HUMAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

* E/ECA/TPCW.7/1.
E/ECA/CM.12/1.

1. La troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement s'est tenue en juillet 1985 à la CEA, à Addis-Abeba. Etaient présents des représentants des Etats membres de la CEA ci-après : Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Comores, Congo, Ethiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Libye, Malawi, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République de Côte d'Ivoire, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Zambie, Zaïre et Zimbabwe.

2. Le Comité mixte a mené la plus grande partie de ses travaux en séances plénières. Toutefois, tous les documents ont été présentés en plénière aux fins d'observations d'ordre général, les discussions techniques détaillées portant sur chacun des documents ayant été menées par les deux sous-comités des établissements humains et de l'environnement.

3. En séance plénière, le représentant de la CEA a donné un aperçu de la suite donnée entre février 1984 et juin 1985 par le secrétariat de la Commission aux résolutions relatives aux établissements humains adoptées par le Comité mixte à sa deuxième réunion et approuvées par la Conférence des ministres de la CEA à sa dixième réunion. L'examen de ces activités a été réparti entre les quatre subdivisions suivantes : planification physique, développement des industries des matériaux de construction et de la construction, participation du public au développement du logement et coopération entre la CEA et d'autres organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies.

4. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont posé des questions au sujet de la suite donnée à certaines des résolutions adoptées lors de la réunion précédente du Comité mixte, des mesures prises par le secrétariat pour préparer l'Année internationale du logement des sans-abri, du manque de ressources dont dispose la Section des établissements humains de la CEA pour s'acquitter de son mandat et de la coopération entre organes des Nations Unies dans le domaine de l'amélioration des établissements humains.

5. S'agissant des questions de l'environnement, le représentant de la CEA a présenté des documents portant sur les programmes de travail relatifs à l'environnement en Afrique. Il a signalé qu'en 1982-1983, de même que pendant l'exercice biennal en cours (1984-1985), les programmes de travail relatifs à l'environnement en Afrique avaient surtout porté sur l'application des résolutions de la CEA 446 (XVII) sur la lutte contre la désertification en Afrique, 473 (XVIII) préconisant l'organisation d'une table ronde scientifique sur le climat et la sécheresse en Afrique et 474 (XVIII) relative à l'élaboration d'un programme d'enseignement et de formation en matière d'environnement en Afrique, ainsi que sur la diffusion auprès des Etats membres des principes directeurs du PNUE pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement des industries et les critères environnementaux de leur implantation, et le suivi de l'élaboration d'une législation en matière de protection de l'environnement dans la région de la CEA.

6. Après cet exposé, les participants ont également examiné les activités menées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour lutter contre la sécheresse et la désertification et par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les représentants des pays dont les noms suivent ont présenté des rapports sur les activités liées aux établissements humains et à l'environnement menées dans leurs pays respectifs à titre de contribution aux préparatifs de l'Année internationale du logement des sans-abri (1987) : Zimbabwe, Kenya, Zambie, Bénin, Botswana, les Comores, Ethiopie, Guinée, Mauritanie, Togo, Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et Zaïre.

7. Le sous-comité des établissements humains a examiné les documents techniques ci-après présentés par le secrétariat : a) réflexions sur une politique des établissements humains en Afrique : le problème foncier en milieu urbain et les programmes de logement pour le plus grand nombre; b) développement de systèmes décentralisés de production de matériaux de construction en Afrique; c) indicateurs concernant la révision des codes et règlements régissant la construction en Afrique; d) directives et indicateurs en vue de la production de logements coopératifs, de logements auto-assistés et autres formes de participation du public.

8. Au cours des débats qui ont suivi la présentation de ces documents, les participants ont soulevé de nombreuses questions à titre de contribution à l'élaboration des recommandations finales.

9. Le sous-comité de l'environnement a examiné les rapports et documents techniques ci-après présentés par le secrétariat : a) rapport d'activité sur les questions d'environnement, y compris les mesures à long terme de lutte contre la sécheresse et la désertification; b) état d'avancement de la création d'un centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD); c) rapport de l'atelier de formation CEA-PNUE pour l'intégration des questions d'environnement dans les programmes des institutions de formation parrainées par la CEA; d) rapport de la réunion du groupe d'experts CEA/ORAN sur l'établissement ou l'amélioration de normes nationales pour la protection de l'environnement en Afrique; e) examen des législations nationales en matière d'environnement et coopération technique CEA-OUA pour l'application des conventions et protocoles concernant l'environnement ; f) environnement en Afrique : Programme de travail de la CEA pour l'exercice biennal 1986-1987.

10. Après avoir examiné les documents présentés par le secrétariat de la CEA, la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement a formulé les recommandations ci-après en ce qui concerne les établissements humains :

a) Action, au niveau national, dans les domaines suivants : i) constitution de réserves foncières publiques; ii) politique fiscale; iii) politique de crédit; iv) participation du secteur privé à l'approvisionnement en terrains à bâtir; v) sécurité d'occupation pour les squatters; vi) intervention de l'Etat en matière de prix des terrains; vii) développement de l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'aménagement du territoire;

b) Action, au niveau international, dans les domaines suivants : i) création d'une banque de données sur les établissements humains; ii) mise en commun de renseignements et de données d'expérience; iii) formation de la main-d'oeuvre; iv) exécution de projets pilotes;

c. Codes et règlements régissant la construction.

11. Le Comité mixte a également formulé des recommandations ayant trait aux questions d'environnement suivantes :

a). Création d'un centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD);

b) Etablissement ou amélioration de normes nationales pour la protection de l'environnement en Afrique;

c) Examen des législations nationales en matière d'environnement et coopération technique CEA-OUA pour l'application des conventions et protocoles en matière d'environnement.